



Changements apportés au programme OptBlue d'American Express

Le **1er novembre 2022**, le programme OptBlue d'AMEX modifiera les taux d'escompte de gros qui s'appliquent aux secteurs des marchés émergents, de la location résidentielle, des services publics et des soins de santé. En raison de ces changements, de nouveaux taux s'appliqueront à trois catégories (marchés émergents, soins de santé et location résidentielle). Les écarts de taux qui étaient fondés sur le montant des opérations sont retirés, et toutes les opérations, peu importe leur montant, seront admissibles aux nouveaux taux.

Catégorie de secteur	Modification du montant de l'opération	
Marchés émergents *	Auparavant <=1 000 \$ Nouveau – Toutes les opérations, peu importe le montant	Auparavant > 1 000 \$ Nouveau – Toutes les opérations, peu importe le montant
Marchés émergents **	Auparavant <=500,00 \$ Nouveau – Toutes les opérations, peu importe le montant	Auparavant > 500,00 \$ Nouveau – Toutes les opérations, peu importe le montant
Location résidentielle	Auparavant <=500,00 \$ Nouveau – Toutes les opérations, peu importe le montant	Auparavant > 500,00 \$ Nouveau – Toutes les opérations, peu importe le montant
Services publics	Auparavant <=500,00 \$ Nouveau <=1 000,00 \$	Auparavant > 500,00 \$ Nouveau > 1 000,00 \$
Soins de santé	Auparavant <=500,00 \$ Nouveau – Toutes les opérations, peu importe le montant	Auparavant > 500,00 \$ Nouveau – Toutes les opérations, peu importe le montant

Catégorie de secteur	Modification du taux d'escompte de gros applicable d'AMEX	
Marchés émergents *	Auparavant <=1 000 \$ Baisse de 0,42%	Auparavant > 1 000 \$ Baisse de 0,82%
Marchés émergents **	Auparavant <=500,00 \$ Baisse de 0,42%	Auparavant > 500,00 \$ Baisse de 0,82%
Location résidentielle	Auparavant <=500,00 \$ Baisse de 0,52%	Auparavant > 500,00 \$ Baisse de 0,92%
Services publics	Auparavant <=500,00 \$ passant à 0,68 \$ par opération	Auparavant > 500,00 \$ Baisse de 0,12%
Soins de santé	Auparavant <=500,00 \$ Baisse de 0,52%	Auparavant > 500,00 \$ Baisse de 0,92%

* Auparavant le **programme de paiements virtuels entre commerces/commerce de gros**.

** Auparavant les **programmes « autres » et du secteur des services et services et services professionnels**.

